



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2022**

### ***Service Educatif Jeunes Majeurs***

*87 Rue François GIRAUD*

*69400 VILLEFRANCHE S/S*

*04 74 62 18 00*

Directrice de Territoire : Véronique GELIN

Directeur de Pole : Antoine GRAPPIN

Cheffe de service : Sonia ROUABAH

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez



# Sommaire

<b>1. Activité et personnel</b> .....	<b>1</b>
1.1. Activité .....	1
1.2. Personnel.....	3
1.2.1. Mouvements de personnel durant l'année .....	3
1.2.2. Analyse de la pratique .....	3
1.2.3. Formation Professionnelle .....	3
<b>2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité</b> .....	<b>5</b>
2.1. Faits marquants.....	5
2.1.1. Au niveau associatif.....	5
2.1.2. Au niveau du Pôle de Villefranche.....	5
2.1.3. Au SEJM.....	5
2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats .....	6
2.3. Expression et participation des usagers .....	7
2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques .....	7
2.5. Démarche qualité .....	8
2.5.1. Evaluation externe .....	8
<b>3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties</b> .....	<b>9</b>
3.1. Admissions.....	9
3.1.1. Demandes d'admissions.....	9
3.1.2. Refus d'admission .....	11
3.1.3. Usagers admis .....	11
3.2. Usagers suivis dans l'année .....	11
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population.....	11
3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins .....	13
3.3. Usagers sortis .....	15
3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie.....	15
3.3.2. Motif de sortie .....	15
3.3.3. Orientation à la sortie .....	16
<b>4. Locaux et moyens matériels</b> .....	<b>18</b>
<b>5. Perspectives 2023</b> .....	<b>19</b>
5.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement .....	19
5.2. Au niveau éducatif et collectif .....	19



# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

Les objectifs du département (inscrits dans le CPOM) étaient fixés à un taux d'occupation à 97%, soit 4957 journées. Ces chiffres ont été atteints avec un taux d'occupation à 102% correspondant à un excédent de 77 journées.

Le SEJM accompagne 14 jeunes bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur. Nous constatons que l'activité a été légèrement en baisse en novembre et décembre. Un logement a été inoccupé pendant deux mois suite à un dégât des eaux, un lien ayant eu du mal à se mettre en place avec les bailleurs sociaux pour effectuer les travaux rapidement.

Le SEJM a pour particularité d'être la dernière ligne droite vers une sortie du dispositif avec un accompagnement vers le droit commun. Dix-neuf majeurs ont été pris en charge cette année. L'équipe du SEJM maintient le lien avec les jeunes quittant le service. En effet, ces derniers n'hésitent pas à s'adresser à eux après leur départ, le service restant une référence et un soutien. Cela nous montre un besoin de continuité de ces jeunes malgré leur majorité et leur fin de prise en charge dans le circuit de la protection de l'enfance.



## Tableau de suivi d'activité en 2022

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		14
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	97%	4 957
Accordé		0

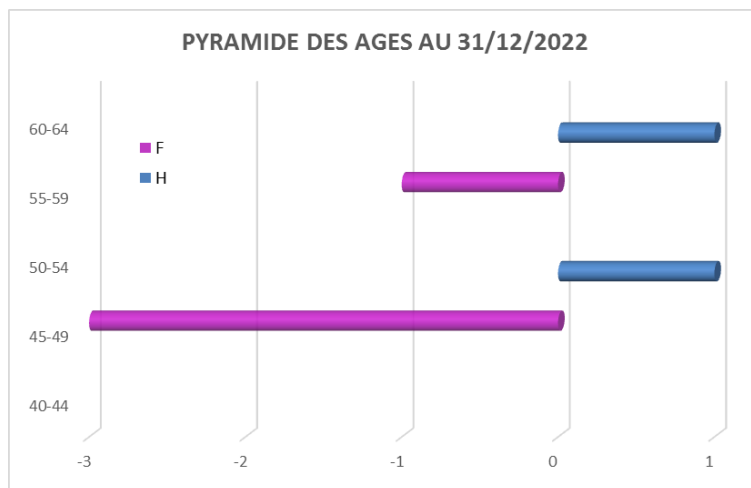
MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES				
		RHONE 2022	REALISE	HORS RHONE	CUMUL 2022	ACCORDE		ECARTS		
			2021	2022		2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%
Janvier	14	429	402	0	429	421	421	8	8	102%
Février	14	392	356	0	821	380	801	12	20	102%
Mars	14	413	414	0	1 234	421	1 222	-8	12	101%
Avril	14	420	410	0	1 654	407	1 629	13	25	102%
Mai	14	434	435	0	2 088	421	2 050	13	38	102%
Juin	14	420	400	0	2 508	407	2 457	13	51	102%
Juillet	14	434	434	0	2 942	421	2 878	13	64	102%
Août	14	434	434	0	3 376	421	3 299	13	77	102%
Septembre	14	428	409	0	3 804	407	3 706	21	98	103%
Octobre	14	428	434	0	4 232	421	4 127	7	105	103%
Novembre	13	397	420	0	4 629	407	4 534	-10	95	102%
Décembre	13	403	409	0	5 032	421	4 955	-18	77	102%

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires
A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires
Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis A SAISIR si répartition différente



## 1.2. Personnel

### 1.2.1. Mouvements de personnel durant l'année



L'équipe du SEJM, composée de trois éducateurs spécialisés, est une équipe très stable. L'année 2023 viendra annoncer le départ en retraite de l'un de ses membres présents depuis la création du service.

Effectifs au 31/12			
	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.32	0	0
ADMINISTRATION	0.20	0	0
EDUCATIF	3.00	0	1
SOIN	0.10	0	0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0.05	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3.67 ETP</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 1.2.2. Analyse de la pratique

L'équipe a bénéficié au cours de cette année de 10 séances de 2 heures d'analyse de la pratique au rythme d'une fois par mois.

### 1.2.3. Formation Professionnelle

Formations réalisées en 2022



Formation collective <i>ou</i> Formation individuelle	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
FORMATION COLLECTIVE	SST (secouriste au travail) : 2 jours	FORMATION EXTERNE – GLOBALE PREVENTION
FORMATION COLLECTIVE	NEMO : 1 jour	NEMO – FORMATION EXTERNE – NEMO - TROIZAIRES
FORMATION INDIVIDUELLE	Co développement : 4 demi- journées, 1 Cheffe de Service	FORMATION EXTERNE – ENSEIS
FORMATION INDIVIDUELLE	Co développement : 4 demi- journées, 1 Directeur de Pole	FORMATION EXTERNE – ENSEIS

L'équipe a aussi bénéficié des formations proposées par le département. Ils ont tous été sensibilisés à la prostitution des mineurs avec l'Amicale du Nid. Une éducatrice a été participée à une formation traitant du psycho-trauma de l'enfant et de l'adolescent.

D'autres formations seront proposées par le département en 2023. L'équipe éducative est très demandeuse de ces temps.



## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1. Faits marquants

#### 2.1.1. Au niveau associatif

L'association ACOLEA a organisé un forum associatif le 20 septembre 2022.

Ce temps a été pensé comme un moment de rencontre et d'échanges entre l'ensemble des salariés de notre association depuis sa création, ainsi que le rattachement d'ACOLEA AMPH Médico-Social.

Equipes Educatives, Experts du Soins, Fonctions Administratives, Services Généraux et Directeurs en provenance des 5 secteurs de l'association ont ainsi eu l'occasion d'échanger sur leurs métiers respectifs et l'avenir de notre Association.

Cette journée s'est déroulée autour de différents ateliers sur des thématiques diverses :

- 🍷 La qualité de vie au travail
- 🍷 Participation et place des personnes accompagnées
- 🍷 Le non-abandon : comment le faciliter ?
- 🍷 Besoins en santé mentale : quelles ressources internes pour y répondre ?
- 🍷 Les dispositifs de demain

#### 2.1.2. Au niveau du Pôle de Villefranche

L'équipe de Direction a été impactée longuement par l'absence d'un directeur de pôle suite au décès de la personne occupant ce poste en 2021.

L'arrivée d'un nouveau directeur de Pôle en août 2022 vient aujourd'hui sécuriser l'ensemble des professionnels et vient stabiliser l'équipe de chefs de service en place.

De plus, l'extension du SAEF avec la création de places supplémentaires a permis la création d'un poste de chef de service à mi-temps venant ainsi renforcer l'équipe de cadres de ce pôle conséquent.

#### 2.1.3. Au SEJM

En juin 2022, une formation concernant le nouveau logiciel usagers NEMO a été dispensée à tout le personnel venant ainsi changer les habitudes de travail. Ce nouvel outil permet d'accéder à toutes les informations concernant les usagers dans un dossier unique et une



traçabilité par le biais d'un cahier de liaison informatisé. Tous les professionnels se seront appropriés ce nouvel outil assez rapidement.

L'équipe du Service Educatif Jeunes Majeurs accueille et accompagne de par leur spécificité les jeunes mineurs du Service Adolescents accueillis en appartement. Ces deux équipes, ayant la même cheffe de service étaient très en demande de se rencontrer. Une première rencontre a pu être organisée en 2022 permettant aux deux équipes d'échanger autour de leurs pratiques professionnelles et d'appréhender les attentes de tous dans un souci de continuité de parcours.

L'équipe fait le constat aujourd'hui de jeunes majeurs de moins en moins autonomes. La question de la solitude et de l'habité sont des axes principaux de travail auxquels les jeunes ne sont pas suffisamment préparés. Un certain nombre d'appartements ont été rénovés afin de les rendre plus chaleureux et accueillants.

La question de la solitude pourrait être atténuée par des moments collectifs. Cependant le service ne dispose pas de moyens financiers pour proposer des activités sur l'extérieur.

De plus, l'équipe est aujourd'hui confrontée à des problématiques psychiques de plus en plus lourdes. Certains jeunes peuvent vivre des hospitalisations multiples. Nous repérons pour quelques jeunes une forme de décompensation à l'approche de la sortie du dispositif. Pour certains, la question d'une activité professionnelle est difficilement envisageable. Nous sommes parfois amenés à devoir mettre en place des dossiers MDPH dans un laps de temps trop court vu que ces derniers n'ont pas été pensé en amont.

Le temps de travail proposé par le département en 2023 auquel participe la cheffe de service autour de la prise en charge des Jeunes Majeurs nous permettra de penser collectivement cet accompagnement.

## 2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats

En 2022, aucune action collective n'a vu le jour. Cependant un travail de réflexion a été menée sur la volonté de réunir ces jeunes souvent très isolés.

- Un projet serait de proposer aux jeunes majeurs des « ateliers/repas » sur le principe de cuisiner de manière simple, équilibrée, rapide, économique et attrayant pour la vue, bon pour les papilles. Ce temps serait pensé comme un moment convivial avec un petit groupe permettant aussi de créer du réseau entre pairs. Ce projet devrait voir le jour en 2023.





- Des sorties culturelles type musée avaient aussi été imaginées mais nous sommes confrontés au fait de n'avoir aucun budget pour ce type d'activité. Une reprise de partenariat avec culture pour tous demeure une possibilité.

Les éducateurs ont pu participer aux pauses partenariales. Ces dernières mises en place au départ par la Maison des Ados permettent de créer des liens et du réseau par la rencontre de différents partenaires sur Villefranche sur Saône (mission locale, différentes structures prenant en charge aussi bien des enfants, adolescents ou jeunes majeurs, commissariat, CIO...). Ces temps sont habituellement organisés une fois par mois.

### 2.3. Expression et participation des usagers

L'accompagnement éducatif se traduit par différentes formes :

- Des entretiens individuels** : les professionnels rencontrent les jeunes dans le cadre de leur projet personnalisé (gestion budgétaire, entretiens des appartements, vie scolaire ou professionnelle, vie sociale, démarches administratives).
- Des accompagnements individuels** : les éducateurs sont amenés à accompagner les jeunes à différents rendez-vous : recherche d'emploi, rendez-vous médicaux, démarches administratives
- Des visites à domicile** ont lieu également chaque semaine ce qui permet d'échanger autour des questions liées à l'habitat, mais également de vérifier l'état des appartements, l'entretien, les divers petits travaux à effectuer, des conseils en termes d'alimentation.

La participation collective par le biais de l'assemblée générale annuelle n'a pu se mettre en place. Cependant celle-ci a été programmée dès le début d'année 2023.

La fête d'été a pu être organisée avec un repas pris sur l'extérieur.

### 2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques

L'équipe éducative est peu habituée à rédiger des fiches incident étant très en lien avec les différents partenaires. Ces dernières concerneraient en majorité les hospitalisations multiples de certains jeunes. Certains évènements auront certainement mérité d'être signalés par une fiche incident. L'équipe éducative sera plus vigilante quant à ces derniers.



## 2.5. Démarche qualité

### 2.5.1. Evaluation externe

Le département a pu cette année nous transmettre la feuille de route et les échéances à venir concernant l'évaluation externe des services et établissements.

L'évaluation externe du SEJM est programmée sur le dernier semestre de 2026.



### 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

#### 3.1. Admissions

##### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Admissions réalisées	5	11	10
Admissions non réalisées	0	2	4
Dont refus du service	0	2	0
Admissions en cours de traitement	1	0	1
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

Le nombre d'admissions réalisées en 2022 est en baisse, une baisse de 50 % au regard des chiffres de 2020.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	1
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	0	0%	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	0
Rhône T1 Beaujolais	6	100%	4
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	5
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	2
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0
Métropole Méomie	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>		<b>13</b>

Les jeunes admis en 2022 proviennent principalement du territoire Beaujolais, correspondant au secteur de l'antenne de Villefranche sur Saône.

Conformément à nos engagements avec la collectivité territoriale, l'ensemble des admissions faites sur l'année 2022 sont issues du Département du Rhône.



RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1
Chez les parents sans SAEE	1	17%	1
Chez les parents avec SAEE	0	0%	1
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	3
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	5	83%	6
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0
Chez un assistant familial	0	0%	2
En établissement médico-social	0	0%	0
En établissement hospitalier	0	0%	0
En internat scolaire	0	0%	0
En hôtel	0	0%	0
Autre	0	0%	0
Inconnu	0	0%	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>		<b>13</b>

Le tableau ci-dessus permet de voir l'origine du placement avant la majorité. Nous notons, que nous avons une plus grande proportion de situations qui, en tant que mineurs, relevaient d'un placement judiciaire confié.

En effet la plupart des jeunes admis cette année proviennent de foyers d'adolescents ou d'appartements éducatifs mineurs. Certains bénéficiaient avant leur arrivée d'une dérogation pour un maintien sur une place mineure.

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1
Age pré-scolaire	0	0%	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0
SEGPA Collège	0	0%	0
IME - IMPRO	0	0%	0
Lycée - Lycée prof	1	17%	2
Université	0	0%	1
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	17%	2
Apprentissage	1	17%	4
Salarié	0	0%	0
Descolarisation	0	0%	1
Autres	0	0%	2
Cepaj	0	0%	0
En recherche d'emploi	3	50%	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>		<b>13</b>

A leur arrivée, tous les jeunes sont dans une dynamique de projet visant à préparer leur avenir professionnel, même si cela n'est pas une condition nécessaire à l'accueil des jeunes.



Néanmoins, la difficulté réside bien souvent à soutenir cette démarche et à la maintenir. Nous avons pu remarquer à nouveau cette année que certains jeunes nouvellement accueillis ont vu leur projet initial se modifier.

### 3.1.2. Refus d'admission

En 2022, il n'y a eu aucun refus.

### 3.1.3. Usagers admis

Le SEJM a admis 5 jeunes majeurs en 2022 (11 en 2021 et 10 en 2020). Ci-dessous nous allons détailler les caractéristiques de ces admissions.

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1
Moyenne d'âge des admissions	18,3	18,4
Pourcentage de filles dans les admissions	60%	55%

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	0	0%	0	0
Département Rhône	5	100%	11	10
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>11</b>	<b>10</b>

Comme l'année dernière, nous pouvons observer que la moyenne d'âge à l'admission est stable et cohérente par rapport à la mission du service, celle-ci se situe dans la 18ème année.

Nous notons que cette moyenne d'âge est assez proche des 18 ans, ce qui laisse penser que la question de la majorité a été nettement plus anticipée (au sens de la loi du 16 mars 2016), et notamment que l'entretien de la 17ème année a bien été mis en place. Cette année encore, le nombre de garçons et de filles est pratiquement à l'équilibre.

## 3.2. Usagers suivis dans l'année

### 3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	19,7	19,5	19,4
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1,4	1,2	1,05
Pourcentage de filles dans les accompagnements	56%	63%	



TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	0	0%	0	0
Placement administratif	18	100%	24	24
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>24</b>	<b>24</b>

Tous les jeunes pris en charge par le service sont liés par un Contrat Jeune Majeur. Les contrats Jeunes Majeurs sont des contrats formalisés entre le jeune majeur demandeur et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces jeunes majeurs en rupture familiale ou en manque de soutien, sont accompagnés par une équipe de professionnels avec des objectifs concrets afin de ne pas mettre le jeune dans une situation d'échec.

Pour se faire, un contrat de séjour lie le jeune et le service sur une base d'engagements réciproques.

La cohérence du parcours du jeune, l'orientation adaptée et la capacité des professionnels à agir de façon mesurée face aux réactions diverses du jeune sont des principes clés dans la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif au sein de ce service.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	0	0%	0	1
Département Rhône	18	100%	24	23
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>24</b>	<b>24</b>



### 3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

#### 3.2.2.1. Scolarité ou formation

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	1	0
Université	0	0%	0	1
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	8%	2	3
Apprentissage	2	15%	3	5
Salarié	3	23%	0	3
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	2	15%	2	2
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	5	38%	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		<b>13</b>	<b>14</b>

Les jeunes repérés comme étant le plus en difficulté à leur arrivée au service (soit avec des situations professionnelles peu stables, soit en recherche de projet) sont davantage fragiles que les années précédentes.

Pour ces jeunes, l'insertion sociale et professionnelle est très difficile et le suivi des objectifs du Contrat Jeune Majeur s'en trouve ralenti.

Bon nombre de jeunes pris en charge aujourd'hui sont à la recherche d'un emploi, d'une formation qu'ils ont souvent du mal à tenir une fois obtenues.

#### 3.2.2.2. Conduites à risque

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1	6%	2	2
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	1	6%	6	3
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	2	11%	2	10
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	1	6%	1	1
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	3	17%	6	6
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	3	17%	5	0
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	0	0%	0	0

L'expérience montre que le fait d'habiter seul en appartements vient ébranler les personnalités fragiles, alimenter des psychopathologies ou faire décompenser des maladies psychiatriques. La prise de risque à l'admission de certains usagers est donc importante :

- 📍 Risque suicidaire



### Hospitalisation

Un usager a été dans cette situation cette année avec des allers retours en psychiatrie, la mise en place d'une équipe de soin mobile et un soutien important du SEJM avec de nombreux passages à domicile.

Des profils avec une dépendance affective importante et des troubles addictifs plus ou moins manifestes et importants (cigarettes, alcool, cannabis...) sont aussi repérés.

Ces différentes problématiques rendent l'accompagnement éducatif complexe avec des ajustements permanents.

Il ressort à nouveau qu'il manque des ponts dans l'accompagnement de certains usagers comme par exemple la possibilité de partager des temps collectifs réguliers et repérés ou simplement venir se poser au Service pour arriver à mieux supporter la solitude, travailler la sécurité interne, l'autonomie.

#### 3.2.2.3. Santé et soins médicaux

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	1	6%	0	1
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	3	17%	4	6
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	39		51	3
<i>Dont généralistes</i>	12		2	0
<i>Dont spécialistes</i>	17		23	1
<i>Dont psychologues</i>	10		26	2
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'an	3	17%	2	1

L'équipe éducative accompagne régulièrement les jeunes pour diverses consultations médicales. Un travail de réflexion sera à mettre en œuvre afin qu'ils puissent à terme se saisir seuls de ces différents rendez-vous.

#### 3.2.2.4. La psychologue du service

La psychologue peut être rencontrée à la demande, à tout moment de la prise en charge, qu'il s'agisse d'un soutien ponctuel, de faire le point à un moment particulier de sa vie, ou d'être accompagné pour envisager une orientation vers un soin extérieur.

Au côté de cette possibilité d'aide, une rencontre est instituée quelques temps après l'entrée dans l'appartement.





D'autres rencontres bilans peuvent être décidées à l'initiative de l'équipe à tout moment de la prise en charge.

La psychologue note aujourd'hui que les jeunes se saisissent plutôt bien de la possibilité de la rencontrer avec en moyenne un rendez-vous par semaine le lundi soir. Les éducateurs portent cet espace auprès des jeunes.

Cependant peu de jeunes se saisissent d'un suivi sur l'extérieur.

### 3.2.2.5. Evaluation annuelle des projets personnalisés

Les projets personnalisés des jeunes majeurs sont tous réalisés. Un planning est établi en ce sens. Les avenants au contrat de séjour en cas de renouvellement de contrat jeune majeur sont aussi dans l'ensemble respectés.

## 3.3. Usagers sortis

### 3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	5	11	10

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	0		0	4
4 à 12 mois	2		5	2
1 à 3 ans	3		6	2
Plus de 3 ans	0		0	2
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,33		1,52	1,06

Nous notons ici que la durée moyenne d'accompagnement des jeunes suivis dans l'année est de 1 an indiquant peu de différences avec les années précédentes.

### 3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	1	20%	1	0
Fin de mesure - Majorité	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	0	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établis	1	20%	0	0
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	3	0
Déménagement et autres	3	60%	7	10
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>11</b>	<b>10</b>

Cinq jeunes ont quitté le service sur l'année 2022.



- Deux d'entre eux ont bénéficié de prise en charge courte à leur demande. L'un d'eux souffrant du syndrome d'asperger est retourné au domicile familial au bout de 4 mois. Il a d'ailleurs été très peu sur son appartement faisant des allers retours permanents en famille. Il en est de même pour un autre jeune majeur qui a cependant bénéficié d'une prise en charge plus longue de 2 ans qui a aussi souhaité retourner en famille.
- Une autre jeune est resté sur le service pour une période 7 mois ne souhaitant pas renouveler son contrat majeur. Cette dernière avait déjà eu un parcours en protection de l'enfance étant mineure et semblait vouloir s'éloigner de ces dispositifs.
- Une jeune majeure, ne s'impliquant pas pleinement dans la prise en charge proposée par le SEJM est allée s'installer chez son petit ami. Cette dernière n'était pas dans une recherche d'emploi ou de formation.
- Une autre poursuit des études supérieures à l'université et bénéficie d'un logement étudiant.

### 3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	2	40%	1	3
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	0
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	20%	3	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	5	2
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	2	1
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, ...)	0	0%	0	3
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de ...)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	1	20%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	1	20%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>11</b>	<b>10</b>



SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	0
Université	1	20%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	2	1
Salarié	0	0%	2	2
Descolarisation	1	20%	0	0
Autres	0	0%	1	7
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	3	60%	6	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>11</b>	<b>10</b>

Nous faisons malheureusement le constat que peu de jeunes sortent du SEJM avec un emploi. Ils sont encore bien souvent en recherche. Les difficultés psychiques des jeunes accueillis les empêchant de se mettre en mouvement, l'absence de dossier MDPH, leurs nombreuses carences peuvent en partie expliquer ces freins.



## 4. Locaux et moyens matériels

- L'équipement informatique mis à disposition de l'équipe éducative a été renouvelé cette année.
- Les investissements de 2022 ont permis de rénover en terme de peinture un certain nombre d'appartements. Du mobilier a pu aussi être changé rendant ainsi le lieu plus chaleureux et accueillant.



## 5. Perspectives 2023

### 5.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement

- Poursuite de la rénovation des appartements et renouvellement de l'électroménager si nécessaire
- Un recrutement sera à prévoir suite au départ en retraite d'un éducateur en juin 2023

### 5.2. Au niveau éducatif et collectif

- Mise en place de l'atelier cuisine
- Favoriser des activités extérieures par le biais de culture pour tous
- Mise en place de temps de travail réguliers entre les équipes du SEJM et du SAPD et envisager des temps avec d'autres structures accompagnant aussi des jeunes majeurs
- Organiser l'assemblée générale
- Favoriser la participation de l'équipe aux formations proposées par le département
- Renforcer notre partenariat avec le droit commun pour permettre aux jeunes d'être encore mieux armés à la sortie du dispositif
- Continuer à accompagner les jeunes avec toute la bienveillance déjà déployée par l'équipe éducative